

Durfort Mag

Le Magazine d'Informations de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac

Édito du Maire

Numéro #4 – Janvier 2024



Chères Durfortoises, chers Durfortois,

Au nom du conseil municipal et des agents municipaux, je vous adresse ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2024.

Ces vœux traditionnels sont l'occasion de faire une rétrospective de l'année écoulée ainsi qu'une projection des projets à venir.

La réfection des réseaux de la traversée du village est terminée, à l'exception des réseaux Telecom qui le seront cette année. La deuxième phase, le projet d'aménagement, est en cours avec nos partenaires : le département, l'état et notre bureau d'études. Les objectifs sont en priorité la sécurisation et ensuite l'embellissement (pour information, des radars pédagogiques positionnés dans le cadre de cette étude ont relevé des vitesses de plus de 120km/h). Le projet est quasiment abouti, nous sommes dans la phase d'optimisation financière et de négociation du montant des subventions accordées par nos subventionneurs.

Les autres projets d'aménagement se poursuivent : l'élargissement du chemin du Vieux Portel, la transformation de l'ancien vestiaire en maison des associations et salle des jeunes, la construction du rendez-vous des chasseurs, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, la mise en sécurité et l'aménagement de la place de la Liberté, une tranche importante de goudronnage des chemins communaux, etc. Vous trouverez plus de détail sur ces réalisations dans ce bulletin.

Je souhaite maintenant aborder plusieurs projets structurants pour notre village.

L'actualité de l'aménagement du territoire est particulièrement riche et ce à plusieurs niveaux de l'organisation de nos collectivités. A l'échelon communal, la phase de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme (initié en 2022) est terminée. L'année 2023 verra se réaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Au niveau de la communauté de commune, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sera voté en 2024 par le conseil municipal. Enfin au niveau Régional, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est également en cours de modification et a pris un peu de retard suite à la loi ZAN publiée cet été. Bien entendu, notre Plan Local d'Urbanisme doit être en cohérence avec le SCOT qui lui-même doit être en cohérence avec le SRADDET. L'État, nous incite fortement via ces lois et au travers de ces 3 trois documents d'aménagement à réduire notre consommation d'espace.

Le transfert des compétences eau et assainissement, repoussé en 2020 par l'état s'imposera à nous de manière certaine au premier janvier 2026. Après nous y être opposés au niveau communal et intercommunal, nous nous devons, en tant que républicain, d'appliquer la loi. Ma position et celle du conseil municipal est donc d'être actifs et présents dans tous les groupes de travail et instances décisionnelles pour s'assurer de la prise en compte des intérêts de la commune. Cela renforce d'ailleurs notre engagement déjà fort au sein de notre communauté de communes. Les élus sont en effet très présents au sein des différentes commissions pour apporter leur contribution.

Les énergies renouvelables : la France est en retard dans le déploiement des moyens de production d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 dite « APER » vise à accélérer la mise en place d'énergies renouvelables sur le territoire et lever les freins. Elle prévoit un volet dédié lié à la planification territoriale et plus précisément communale. A ce titre la commune a été amenée cette fin d'année à définir des zones d'accélération. Un audit énergétique de nos bâtiments communaux a également été initié en début de l'année 2023.

La commune, contrairement à d'autres, ne dispose que de peu de biens communaux, fonciers et immobiliers. La politique des élus est de réaliser, à chaque opportunité, des acquisitions foncières et immobilières, nécessaires à son développement et à la protection de notre patrimoine.

A mi-mandat et à ma demande, les services de la trésorerie ont réalisé une analyse financière des deux budgets principaux de la commune, fonctionnement et investissement. L'eau potable et l'assainissement sont en effet gérés dans des budgets distincts. Le rapport « souligne, en résumé, le bon équilibre financier de cette collectivité tant du point de vue de son fonctionnement que de son investissement. Les charges et dépenses sont évaluées avec prudence et restent nécessaires et utiles » [sic].

Parallèlement, les animations sur la commune ont été, comme chaque année, nombreuses et variées, parmi lesquelles on peut citer : la fête de la truffe, la troisième édition des Musicales de Durfort, le documentaire « Dans les pas du mammoth géant » projeté en avant-première à Durfort et Saint-Martin de Sossenac, l'inauguration du rendez-vous des chasseurs, le marché de Noël, etc.

Je vous souhaite à présent une agréable lecture de ce bulletin.
Très chaleureusement,

Bonne Année

Robert Condomines

Ce qu'il s'est passé...

Les Acquisitions

Comparé à d'autres communes, Durfort et Saint-Martin de Sossenac dispose de peu de biens mobiliers et immobiliers.

Face à ce constat et sa volonté de protéger le patrimoine, de développer des projets, la politique du conseil municipal est d'acheter à chaque opportunité qui se présente, sous réserve bien entendu de l'intérêt des biens et des capacités financières de la commune. Il est à noter que certaines de ces acquisitions sont réalisées à l'€ symbolique après accord avec les propriétaires concernés. J'en profite, au nom du conseil municipal et des Durfortois, pour remercier ces propriétaires.

Les acquisitions réalisées cette année :

*le chemin du Vieux Portel où un accord avec l'ancien propriétaire a permis d'élargir le chemin relativement étroit,

*la voirie du lotissement du Chiffre qui a été acquise pour l'€ symbolique, facilitant le désenclavement d'une parcelle, et l'aménagement d'une maison.

*une dernière acquisition qui est plus un échange ; cela concerne le déplacement du chemin communal du mas de Cabane.

Les acquisitions en cours :

*l'élargissement du chemin communal du Vieux Fournet qui conduit au mas éponyme. Il est à noter que les élus ont négocié afin que l'intégralité des coûts soient pris en charge par le propriétaire vendeur du mas du Vieux Fournet (environ 25000 €).

Les acquisitions à venir : d'autres acquisitions sont en cours de négociations, une information sera faite dès que celles-ci seront réalisées.

Mur du Vieux Portel



Stade : aménagement PMR



AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE

En cette fin d'année 2023 les vestiaires de l'ancien stade municipal ont pu être réaménagés.

Cette opération menée par trois entreprises locales (Laune pour la maçonnerie, APCS pour la plomberie et Vetsel pour l'électricité) permet de bénéficier d'un espace supplémentaire pour profiter pleinement des lieux. Il sera mis à disposition des jeunes, des familles et des associations du village.

Un accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) permettra de bénéficier de toilettes intérieures grâce à une rampe bétonnée et des ouvertures de portes aux normes en vigueur.

Deux salles ont pu être créées et si l'une sera réservée aux jeunes du village selon un règlement qui reste à définir avec le conseil des jeunes, la seconde sera disponible pour les associations lors de l'organisation possible de manifestations diverses à la belle saison. A l'image du foyer, un système de réservation sera initié, et sera de même disponible pour des événements familiaux. A cet effet, un plan de travail extérieur a été conçu pour recevoir une plancha afin d'organiser des repas conviviaux tout en bénéficiant de l'ensemble des installations de cet espace de loisirs pour tous. Il est à noter que celui-ci a pu être enrichi de 4 éléments supplémentaires dont un toboggan, une balançoire et un tapis dit volant. Pensez à profiter de ce lieu et n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour tout complément d'information ou toute suggestion en matière d'équipements supplémentaires.

Festivités associatives, événements familiaux vont ainsi pouvoir se tenir dans un espace qui ne demande qu'à vivre dans un esprit convivial intergénérationnel.

L'ACTUALITÉ AUTOUR DU MAMMOUTH

Comme durant l'année 2022, l'actualité du mammouth en 2023 a été riche en événements. Jugez-en par vous-même.

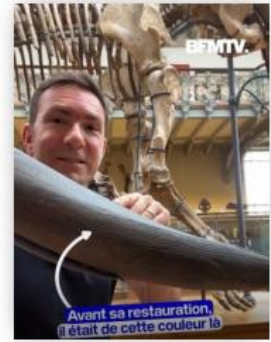
La restauration du mammouth s'est achevée au mois de juin dernier. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a pour l'occasion organisé l'inauguration de son retour dans la galerie de Paléontologie à Paris le 27 juin dernier. La commune de Durfort était représentée par une vingtaine de Durfortois et Durfortois. Le maire, Robert Condomines, a prononcé un discours devant un nombreux public dont notre député Michel Sala, et un de nos sénateurs, Laurent Burgoa. Ce discours est disponible sur le site de la mairie (<https://mairie-durfort.fr>).

Le 19 septembre, une conférence sur le mammouth et Paul Cazalis de Fondouce s'est tenue à la Société d'Archéologie de Montpellier.

Toujours à Paris, le 10 octobre, le Muséum National d'Histoire Naturelle a organisé une journée durant laquelle les premiers retours scientifiques des analyses de spécimens récoltés sur le site de découverte du mammouth en septembre 2022 ont été présentés. En synthèse, le mammouth serait daté de 800.000 ans, ce qui reste à confirmer par les recherches, toujours en cours.

Le 30 octobre, point d'orgue de cette année, le documentaire « Dans les pas du mammouth géant » a été présenté, en avant-première devant un public venu nombreux au foyer l'Oustau Per Toutes. Les échanges avec les paléontologues et les durfortois se sont prolongés autour du verre de l'amitié.

Enfin, lors des journées du patrimoine, une exposition sur le mammouth a été organisée à l'église avec les fresques conçues pour la restauration et prêtées par le Muséum Nationale d'Histoire Naturelle.



Le mammouth de Durfort a fait l'objet de beaucoup de sujets de médias : télévision (France Télévisions, TFI, BFM...) tout comme la presse écrite (Le Parisien, Midi Libre, Le Monde, Objectif Gard...)



LES PROJETS AUTOUR DU MAMMOUTH

Comme cela a été dit lors de l'avant-première « Dans les pas du mammouth géant », le mammouth exposé à Paris ne reviendra pas à Durfort et Saint-Martin de Sossenac. Pour autant, l'attachement des Durfortois au mammouth est fort et traverse les générations, les Durfortois se plaisent à rêver de croiser un Mammouth sur la commune ...

D'où la volonté affichée par le conseil municipal d'établir à Durfort « une passerelle » en partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle. Cette passerelle dont la concrétisation n'est aujourd'hui pas complètement définie et figée, pourrait prendre différentes formes : musée, exposition temporaire, parcours de découverte, édition d'un ouvrage, nouveau documentaire, etc. voire une combinaison de ces options.

Le conseil municipal travaille au cadrage du projet, en gardant à l'esprit que la commune de Durfort n'a pas des moyens financiers infinis et que nombre d'autres projets sont plus prioritaires pour la commune. Les premières sollicitations de nos potentiels subventionneurs sont encourageantes car un projet autour de notre mammouth est unique. La commune pourrait à ce titre disposer de subventions du Département, de la Région, de l'État et de l'Union Européenne. La méthode est pragmatique : partir petit, expérimenter et compléter, ce projet sera donc long. A suivre...

L'ATELIER CREATIF

Comme toutes les années depuis son installation à Durfort, l'Atelier Créatif a ouvert ses portes le 3 décembre 2023 à 10h pour présenter aux nombreux visiteurs toutes ses réalisations. De nombreux objets, dans différentes matières ont satisfait tous ceux qui sont venus trouver un cadeau de qualité à petit prix. Les décorations de Noël, boules, couronnes, sapins, calendriers de l'Avent ont eu beaucoup de succès ainsi que le stand des gâteaux, la loterie et la tombola.

A 17h, les portes se refermaient sur les créatrices heureuses, déjà enthousiastes pour se remettre au travail et créer des nouveautés.

L'atelier a lieu le lundi de 14 à 17h au foyer de Durfort et souhaite voir ses rangs s'élargir au cours de cette prochaine année.

Et avec les associations ?



L'AMICALE LAÏQUE DE DURFORT-FRESSAC

Cette année encore l'amicale a eu le plaisir de proposer aux enfants et à leurs familles de beaux moments conviviaux !

Du carnaval au spectacle de Noël, en passant par la journée sportive du mois de mai et la coutumière kermesse de fin d'année, nous avons pu profiter tous ensemble de ces temps de partage. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé, chacun à leur manière, à tous ces bons moments. 2024 sera tout aussi belle nous en sommes sûrs !

Pour rappel :

30 mars carnaval

12 mai journée sportive au city stade en association avec le VTT club de durfort

29 juin Kermesse

26 juillet buvette pour le festival de durfort

Belle et heureuse année à toutes et tous !

LE MAMMOUTH CLUB

Ce club est réservé aux retraités de 55 ans à 90 ans et plus.

Il y a une activité tous les mardis après midi dès 14h : jeux de société et/ou marche adaptée.

Un petit goûter est offert aux membres (20€ de cotisation annuelle).

Une fois par mois, un mardi est consacré à un goûter, loto, ou un repas animé.

Pour les sorties et les voyages nous y allons avec le club de Sauve « Le club des Micocouliers ».

La prochaine assemblée générale est prévue pour le 9 janvier à 10h suivie du repas de fin d'année.

Inscriptions et renseignements
auprès de Clotilde Orlandini 0621828226

COMITÉ HISTOIRE : Bilan 2023

Une rencontre mensuelle, quelques rencontres spontanées, pas de déplacement motorisé, que du pas à pas, mais des siècles et des kilomètres parcourus avec enthousiasme et bonne humeur nous ont permis d'animer le village.

*Dans le cadre de la route Européenne « Sur les Pas des Huguenots » de la Méditerranée aux Cévennes, nous avons effectué une sortie de reconnaissance d'un sentier aux alentours de Durfort en lien avec les lieux historiques témoins de la vie des Huguenots.

*Visites guidées du village.

*L'exposition intitulée « Le passé minier de Durfort » a été conçue au terme d'un travail documentaire approfondi aux archives. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'expertise et des souvenirs du dernier mineur de Durfort, Yves Cazaly, dont le témoignage filmé marquera à jamais notre mémoire.

En complément de cette exposition, M. Michel Wienin, conférencier, géologue et spéléologue, a évoqué l'histoire locale des gisements métallifères exploités dans la commune et des processus de transformation des minerais. Par son savoir et ses connaissances du terrain, M. Wienin a captivé l'auditoire.

*D'abord présentée au MNHN à Paris, l'exposition retraçant l'historique du Mammouth de Durfort depuis sa découverte (1869) jusqu'à sa récente restauration a été délocalisée à Durfort à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Elle a été agrémentée par des moulages de fossiles (faune et flore) aimablement offerts par le MNHN illustrant le paléo environnement dans lequel évoluait le Mammouth.

Parmi les visiteurs, à l'initiative de leurs enseignants, les enfants de notre école y ont été particulièrement sensibles.

Le comité d'histoire tient à remercier l'ensemble des personnes qui par le prêt d'échantillons et de documents, ou par leur appui logistique ont contribué à la réalisation de ces événements. Encouragés par les retombées positives, nous poursuivons nos activités en quête de nouveaux projets et espérons accueillir de nouveaux passionnés d'histoire du village. Il suffit pour cela de se faire connaître auprès de la mairie.





Les décisions et projets ...

Aménagement Place de l'Aire- de la Liberté

Cette place, qui se situe entre le portail de sortie des écoles et le lavoir, est très utilisée par les enfants qui jouent et les parents qui se retrouvent, à la sortie des classes. C'est un lieu de vie apprécié.

À la suite de ce constat, la place a été sécurisée dans un premier temps par la mise en place de barrières empêchant ainsi les véhicules de la traverser depuis la route départementale vers la place de l'aire.

Dans un second temps, le conseil a décidé d'aménager cette place par du mobilier urbain et des jeux. Les élus sont allés à la rencontre des parents et des enfants, pour étudier les aménagements possibles. Cette rencontre s'est déroulée au mois de juin.

Les devis sont en cours d'établissement et les élus vont retourner auprès des parents et enfants leur proposer les aménagements. Les réalisations seront examinées dans le cadre de l'élaboration du budget 2024.

Rénovation de l'accueil de la mairie

L'accueil de la mairie et le bureau des élus avaient un peu vieillis, et ils méritaient une rénovation. La peinture a été refaite, le mobilier non indispensable a été enlevé. Cette réorganisation, limitée, va nous permettre d'accueillir les administrés dans de meilleures conditions. L'étude de mise à disposition d'un ordinateur va être réalisée. Si l'expérience est retenue, cela permettra aux administrés qui le souhaitent, de réaliser leurs démarches administratives qui sont, il est vrai, de plus en plus digitalisées. Des photos de notre riche patrimoine vont être également être affichées sur les murs.



Ce projet, promis plusieurs fois et jamais réalisé, indispensable pour la pratique de la chasse, et pour la tranquillité des autres administrés, est pleinement assumé par l'ensemble du Conseil Municipal.

<< Inauguration du local en présence d'élus

Le SIRP

Le Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique entre Durfort et Saint-Martin de Sossenac et Fressac a été créé il y a de nombreuses années. L'objectif de tels syndicats est de maintenir des écoles dans les communes rurales comme les nôtres. L'objectif du SIRP est de gérer le temps périscolaire : accueil des enfants, restauration scolaire (en gestion mais également en équipement : tables, frigo, lave-vaisselle, petit électroménager).

Le restaurant scolaire ainsi que les garderies du matin et du soir ont de plus en plus de succès ! De ce fait, nous avons dû amplifier les plages horaires.

Rappelons également que les effectifs de nos classes restent corrects : les écoles de Fressac et Durfort et Saint-Martin de Sossenac accueillent 73 enfants répartis comme suit : 21 enfants en CP, CM1 et CM2 sur Fressac (1 classe) ; 52 enfants en PS, MS, GS, CE1 et CE2 sur Durfort (2 classes).

Les élus tiennent d'ailleurs à remercier le personnel qui œuvre au quotidien pour un bon déroulement des journées de nos enfants.

Les Travaux d'Aménagement de la RD 982

L'équipe municipale de Durfort et Saint-Martin de Sossenac travaille depuis plusieurs mois sur le projet d'aménagement de la traversée du village par la RD 982.

Ce projet a été évoqué lors du mandat précédent. L'ensemble des élus actuels ont pris la décision de réaliser les travaux de sécurisation de la traversée du village de la route départementale 982 et son coût global, hors subventions, est estimé à 1 520 688 € TTC.

Les différents acteurs et partenaires ayant participé à la réalisation de ce projet sont le bureau d'études Gaxieu (réalisation du projet définitif), l'État (financements), le Département (soutien technique sur la sécurisation de la RD 982 et financements).

Après plusieurs mois d'études sur la vitesse, la fréquentation du trafic routier, l'identification des types de véhicules et relevés des pics de fréquentation, les conclusions des services du Département en charge du réseau routier, ont pointé les aspects suivants, à améliorer :

- Sécurisation des piétons : le passage des véhicules sur la traversée du village représente un danger pour les piétons, en particulier pour les enfants et leurs familles qui fréquentent l'école, la mairie, la poste, les commerces et le city stade. Des trottoirs seront réalisés sur toute la zone d'agglomération afin de sécuriser les déplacements piétons.

- Réduction de la vitesse par des aménagements tels que : carrefour type patte d'oie, barrières de sécurité sur les zones dangereuses, zone de plateau avec une circulation limitée à 30 Km avec priorité de passage aux piétons, chicanes sur la zone de l'école, mairie et poste.

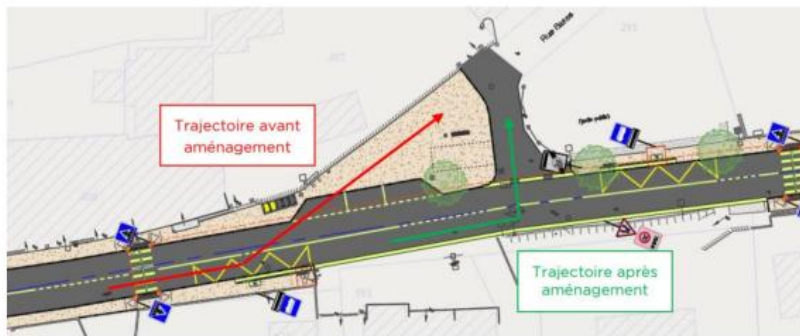
- Qualité de vie des résidents : Le bruit, la pollution de l'air, la circulation importante et les risques d'accidents peuvent rendre la vie quotidienne moins agréable. Les travaux d'aménagement et de végétalisation vont donc contribuer à réduire ces nuisances en régulant la circulation et en améliorant la sécurité routière.

Afin de réaliser certains aménagements, la commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac se doit d'acquérir de l'espace foncier afin de réaliser des ouvrages (trottoirs désimperméabilisés réservés aux piétons, et création d'un arrêt de bus). Les élus de la collectivité sont actuellement en phase de négociation avec plusieurs propriétaires.

La réalisation de ce projet devra se faire en 3 phases (dont les dates restent à confirmer) afin de respecter un plan de financement que nous avons élaboré en concertation avec les services de l'État,

Phase 1 : début des travaux 4^{ème} trimestre 2024 : Carrefour route de Sauve >> Rue de la Fontaine
Phase 2 : début des travaux 4^{ème} trimestre 2025 : Carrefour route de Sauve >> Sortie Durfort (côté St Hippolyte)
Phase 3 : début des travaux 1^{er} trimestre 2027 : Rue de la Fontaine >> Sortie Durfort (rond-point)

La réfection de la chaussée ne sera réalisée qu'à la fin des travaux de chaque phase.



Projet d'aménagement et de sécurisation



Type d'équipements utilisés

...la partie réseaux...

Dès les premiers mois de notre élection, le conseil municipal a engagé un énorme chantier de réfection d'une partie des réseaux d'eau potable, assainissement, d'enfouissement des réseaux EDF et Télécom, ainsi que la réalisation de la station d'ultrafiltration de pompage de Cabane.

Ces investissements ont été réalisés et mis en fonction pendant la première partie du mandat.

Ces travaux de réfection, couplés aux réparations de l'ensemble des fuites constatées sur le réseau, nous ont permis de diminuer notre consommation d'eau de manière très conséquente, grâce à l'engagement et l'efficacité de l'ensemble des acteurs : agents de la commune et élus. (l'économie réalisée entre 2020 et 2023 s'élève à 28000 m³, soit -30%).

Le cabinet GAXIEU, maître d'ouvrage, et l'entreprise Benoit qui a réalisé les travaux, ont répondu pleinement à la commande passée par la commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac. Les travaux de réfection se sont ainsi achevés lors du premier semestre 2023.

La partie enfouissement des réseaux secs EDF, Télécom et Éclairage public pris en charge par le SMEG (syndicat mixte d'Électrification du Gard) sont en cours de finalisation. L'ensemble du réseau télécom doit être tiré en souterrain sur la partie Mairie-Bascule. Cette opération devrait être réalisée au 1^{er} trimestre 2024, suivie du retrait de tous les poteaux EDF béton sur l'ensemble de cette zone. Aucun travail de voirie ne sera réalisé lors de cette phase d'enfouissement.

Les travaux de réfection de l'ensemble des réseaux seront enfin achevés au printemps 2024.



Le énergies renouvelables

Pourquoi accélérer le déploiement d'énergies renouvelables ?

La France accuse un retard dans le déploiement des moyens de production des énergies renouvelables causé par le défaut de construction de politique de développement des EnR (Énergies Renouvelables) au niveau des documents de planification stratégique et par des procédures administratives et contentieuses complexes.

La France devra atteindre la neutralité carbone en 2050, et les EnR devront représenter au moins 1/3 de la consommation d'énergie en 2030 en contribuant à 40 % de la production électrique nationale à cette échéance.

La loi du 10 mars 2023 dite « APER » vise à accélérer la mise en place d'énergies renouvelables sur le territoire et lever les freins. Elle prévoit un volet dédié lié à la planification territoriale.

Les orientations

-Les espaces artificialisés ou dégradés doivent être mobilisés en priorité (toitures, parkings, délaissés routiers, anciennes décharges et carrières, etc.)

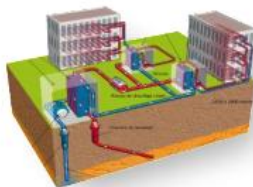
-L'agrivoltaïsme (*système qui associe une production d'électricité au-dessus et une production agricole au dessous*) n'entre pas dans ce cadre, car il n'est pas considéré comme de la production d'énergies renouvelables, mais comme une aide à la production agricole sur laquelle il est mis en place

-Les zones d'accélération ne sont pas exclusives : des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. Dans ce cas, le porteur de projet doit organiser, à ses frais, un comité de projet avec les parties prenantes, dont la commune et la communauté de communes.

-Les zones en espaces agricoles et forestiers ne sont pas concernées : elles seront définies par la chambre d'agriculture

-La loi prévoit que les documents d'urbanisme fassent l'objet d'une modification simplifiée afin d'inscrire formellement les zones d'accélération ainsi que les changements visant le développement de la production d'énergies renouvelables.

Cette modification est d'ores et déjà inscrite dans la révision actuelle du PLU de la commune



Les choix de la commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac

Consulté par l'État, la commune devait se positionner avant la fin de l'année, elle a délibéré le 18 décembre dernier.

La commune souhaite en effet :

-promouvoir le développement des énergies renouvelables,

-le faire savoir aux porteurs de projets,

-l'inscrire dans son PLU en cours de révision.

Plusieurs types d'énergies renouvelables ont été retenus :

Photovoltaïque au sol,

Photovoltaïque en toiture,

Ombrières,

Géothermie.

L'éolien n'a pas été retenu, principalement par rapport aux nuisances visuelles et sonores.

La méthanisation n'a également pas été retenue car la commune ne dispose pas des entrants et ce sujet n'est pas adapté à la taille de notre commune.

Ce dossier est consultable en mairie.

Par ailleurs, la commune a lancé, sans attendre la sollicitation de l'État, début 2023, un audit énergétique afin de retenir les projets les plus adaptés à sa situation (bâtiments publics, parkings, etc.) et son potentiel.

Collecte des déchets – bacs individuels

Les objectifs recherchés par la communauté de communes, compétente en termes de ramassage des ordures ménagères, sont d'abord de nature écologique : le déchet non produit diminue la pollution environnementale et ensuite de nature économique : réduire nos Déchets Ménagers et Assimilés. En effet, le coût du traitement ne cesse d'augmenter, environ 200€ la tonne pour un traitement par enfouissement, l'augmentation de la Taxe Générale liée aux Activités Polluantes (TGAP) qui vient se rajouter à cette augmentation pour tous les Déchets Ménagers et Assimilés, soit 52€ la tonne en 2023 pour atteindre 65€ la tonne en 2025.

La seule solution que nous avons pour répondre collectivement à ces objectifs est donc de diminuer le tonnage des ordures ménagères produites, via le tri sélectif et la responsabilisation de chacun.

La commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac est pleinement impliquée dans ces projets et les soutient. A ce titre, notre commune s'est portée candidate comme commune pilote (après celle de Gailhan) et la bascule en bacs individuels a eu lieu le 9 novembre dernier. Il est intéressant de noter et de retenir que la mise en place de bacs individuels n'est qu'une étape. A terme, une tarification incitative sera mise en place : elle consiste à faire payer à chaque administré uniquement ce qu'il dépose dans son bac individuel et est donc plus juste que la facturation actuelle qui est indexé sur les bases des maisons et logements.

Sachez que les élus de la commune étaient favorables à une évolution vers une tarification incitative immédiatement, mais cette position n'a pas été retenue par les élus de la communauté de communes, à court terme.

Il est à noter également que le Syntoma fournit des composteurs individuels pour un prix de 15€, ce qui permet encore de réduire les déchets résiduels. Des composteurs collectifs sont également à votre disposition, place de l'église. La commune étudie l'implantation d'un deuxième site. Tous à vos bacs !



Le transfert des compétences eau potable et assainissement

Le transfert des compétences eau et assainissement, repoussé en 2020 par l'État, s'imposera donc à nous de manière certaine au 1^{er} janvier 2026.

Après des années de galères durant les périodes de sécheresse, avec des coupures d'eau potable ou des limitations de consommation, la commune qui vient tout juste d'être autonome (en 2022) va confier à la communauté de communes ses installations. Ajoutons à cela les investissements importants réalisés récemment sur les réseaux (traversée du village), on pourrait ressentir de la frustration... Mais on peut également voir le côté positif : les travaux réalisés bénéficient déjà à tous les Durfortois et marquent la continuité de ce qui avait été fait par les conseils municipaux précédents. De plus, lorsque la compétence quittera la commune, les différents emprunts en cours partiront avec elle, permettant ainsi à la commune d'envisager d'autres investissements. Pour information, certaines communes, sachant le transfert inéluctable, avait gelé leurs investissements depuis des années.

Il faut ajouter à cela, le fait que la commune dispose d'une station d'épuration récente et moderne (station à roseaux).

Même si nous ne sommes pas d'accord, et nous ne sommes pas la seule commune, nous devons, en tant que républicains, appliquer la loi. La décision de vos élus est d'être très présents dans le groupe de travail constitué par la communauté de communes. Vos représentants communaux ont été parmi ceux à l'origine de la création de ce groupe de travail, soyons-en fiers.

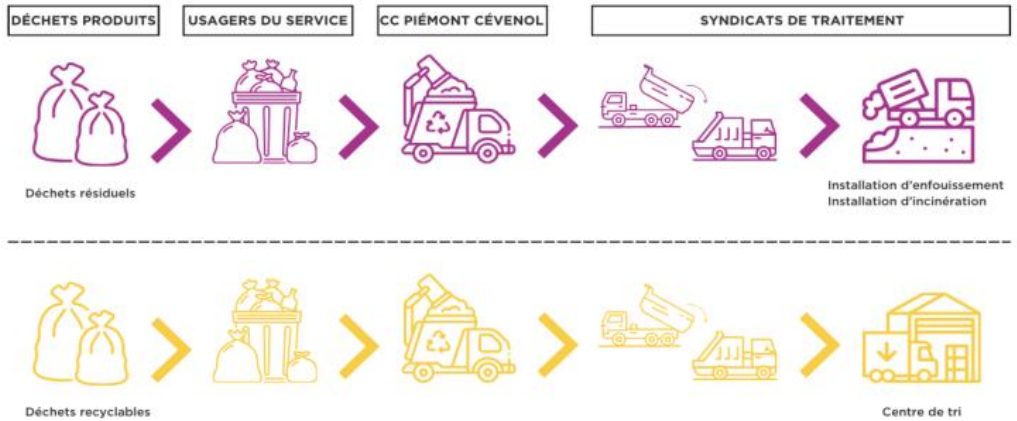
Vos élus ont également, avec 2 autres communes (Fressac et Monoblet) sollicité le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Lasalle, celui-là même à qui nous achetons de l'eau jusqu'en 2022, pour le rejoindre. Nous pensons qu'il vaut mieux être hébergé dans un syndicat regroupant 10 communes que 34 communes de l'intercommunalité, ceci pour mieux faire entendre notre voix.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces dossiers, celui avec l'intercommunalité, comme celui avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Lasalle.

Précision importante : dans tous les cas, c'est l'intercommunalité qui portera la compétence, en la déléguant éventuellement à des syndicats.



Pour mieux comprendre le tri et les déchets ménagers ...



Comment devons-nous trier nos déchets ?

TOUS LES EMBALLAGES VIDES ET PAPIERS

En plastique

EN VRAC OU EN SAC

IMPORTANT JAMAIS de SACS NOIRS

En cartonnette

En Métal

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent !

CITEO

Tous les papiers

Ne pas imbriquer

Pas de sac noir ou opaque, uniquement des sacs jaunes

Pas d'aérosols dangereux

Pas nécessaire de rincer les emballages

Les seringues et médicaments sont à ramener à la pharmacie

LE VERRE

CITEO

Reste de repas

Sachet de thé en papier

Coquilles d'oeufs

Flours fanées

Marc de café et dosettes en papier

épluchures fruits et légumes

Des consignes sont disponibles sur les sites de compostage partagé pour vous guider dans cette nouvelle aventure !

LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES LINGE DE MAISON et MAROQUINERIE

Propres et secs, même troués

Nouées, par paire

Dans un sac FERMÉ

PAS d'articles humides ni souillés

Pour connaître le point d'apport le plus proche de chez vous <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-d-apport>

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront re-parés ou recyclés. Vos vêtements ont l'avantage alors réparés ou donnés.

LES BIODÉCHETS

LES BIODÉCHETS

Reste de repas

Sachet de thé en papier

Coquilles d'oeufs

Flours fanées

Marc de café et dosettes en papier

épluchures fruits et légumes

Des consignes sont disponibles sur les sites de compostage partagé pour vous guider dans cette nouvelle aventure !

LE RÉSIDUEL : le non recyclable

(Mouchoirs usagés)

Attention : l'erreur de tri coûte cher ! Dans le doute, jetez dans le sac noir non recyclable.

Et à Durfort, elles sont relevées quand nos poubelles ?



C'est Lundi,
je sors mon
bac jaune



C'est Vendredi,
je sors mon
bac gris



D'autres infos...

Les Brèves

Nouveauté à l'Agence Postale Communale

Notre agent, Nadège Bourgouin, va quitter l'Agence Postale Communale, le 1er juillet 2024, pour un nouveau poste, dans le cadre de son parcours professionnel et nous lui souhaitons une belle réussite. La commune va donc devoir la remplacer. Compte tenu des évolutions nombreuses concernant les agents de la commune (départ à la retraite à venir, transfert de la compétence eau et assainissement en 2026, départ à l'Agence Postale Communale), nous avons décidé d'élargir la réflexion et de réaliser une étude globale sur le personnel, plutôt que de faire un remplacement poste par poste. La question des horaires d'ouverture de la poste et de la mairie sera également dans le périmètre de cette étude. A suivre ...

Écoulement des eaux pluviales place de l'Aire

Lors de pluies importantes, il a été constaté et rapporté que les eaux issues de la place de l'Aire inondaient les propriétés situées en dessous. En attendant une solution de dé-imperméabilisation de cette place, une grille et un canal ont été positionnés afin de récupérer cette eau.

Accueil Centre de Loisirs

Suite à l'impossibilité momentanée de la commune de Saint-Hippolyte du Fort d'accueillir le centre aéré de l'intercommunalité Communauté de Communes Piémont Cévenol, la commune de Durfort a donc accueilli ce centre de loisirs au sein du bâtiment scolaire, et ce, durant deux périodes de vacances scolaires, à la grande satisfaction des parents Durfortois.

Stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Une harmonisation et une mise aux normes des places PMR a été réalisée. Le saviez-vous ? Les normes prévoient un pourcentage de places PMR par rapport au nombre total de places du parking. Pour être aux normes, une inscription au sol, un panneau et un arrêté sont également nécessaires. Les parkings concernés sont : place de l'église, place de l'aire, parking de la rue haute, parking du petit paris.

Les Brèves (suite)

Augmentation des impôts fonciers

Comme de nombreux français, vous avez dû constater une augmentation significative des impôts fonciers, à hauteur de 7.1%.

Cela n'est pas la conséquence d'une revalorisation des taux décidés et votés par notre commune (la dernière augmentation date de plus de 10 ans) ou par notre intercommunalité, mais par une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties décidée par l'État, pour tenir compte de l'inflation.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

La taxe GEMAPI (ou GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a vu son taux multiplié par 4, en 5 ans. Les objectifs de cette taxe sont l'aménagement des bassins versants, l'entretien et aménagement des cours d'eau, des lacs et des plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, et la restauration des zones humides.

Une rencontre pas commune

Le 2 décembre dernier, nous avons accueilli Ann Sieben, une Américaine originaire du Colorado, qui a entrepris une marche, en France, l'amenant de Saint-Martin en Saint-Martin, 281 au total.

Ann Sieben arrivait de Saint-Martin de Londres et est repartie dès le lendemain matin vers Saint-Martin-de-Lansuscle. Elle tient ainsi à « remercier » Saint-Martin de Tours, aussi nommé Martin le Miséricordieux, ou encore Saint-Martin des Champs qui a donné la moitié de son manteau avec un déshérité.

Elle effectue des trajets d'environ 40 kilomètres par jour et dort chez l'habitant. Nous avons été contactés par le maire de Maire de Lathus Saint-Rémi qui suit son parcours.

Un livre retraçant son parcours est en projet.

A suivre ...

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

HORS COMMUNE



08/01/2023 GUIGNET NALE Aïvy
29/01/2023 OTALORA MALLET Eloïse
15/04/2023 GUENIOU Loris
25/05/2023 DUMAS SURCHAMP Léna
31/05/2023 LEMÉ Jazz
10/08/2023 COLLE Léon

Toutes nos félicitations aux parents !

MARIAGES



24/04/2023 CHINARRO Alexis et VALAT Bérengère
29/04/2023 CONDOMINES Philippe et HURSTEL Clémentine
20/05/2023 LOEIL Maxime et LORIG Jessica
27/05/2023 FAGES Adrien et TEULLE Laure
29/07/2023 ARNAUD Loïc et VIALA Marjorie
23/09/2023 DANY Gilles et LESTRADE Stéphanie

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

DECES

HORS COMMUNE

20/03/2023 AGULHON Philippe
27/03/2023 ROUVIERE Lucienne
05/04/2023 MARTINEZ Maria
03/05/2023 ROUMAJON Pierre
17/07/2023 BENOIT Michèle
25/08/2023 GAUTHIER Jean-Pierre
14/09/2023 LAUNE Maurice
16/12/2023 CAZALY Yves

SUR COMMUNE

24/08/2023 GIGON Patrick
25/11/2023 VALAT Luc

Recevez nos sincères condoléances...



DISPARITIONS

Maurice Laune et Yves Cazaly, deux figures de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, nous ont quitté durant cette année 2023.

Maurice Laune



Maurice Laune nous a quitté en ce mois de septembre 2023. Maurice, installé avec sa famille depuis plusieurs décennies sur notre village de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, avait dirigé une entreprise de maçonnerie durant de nombreuses années.

Il s'était également impliqué dans la vie associative de Durfort, d'abord en occupant le poste de président du Sporting Club Durfortois pendant de nombreuses saisons, puis comme membre des sociétés de chasse.

Amoureux de son village, il avait d'ailleurs récemment offert à la commune la parcelle sur laquelle a été installé l'abribus, face à la bascule.

Yves Cazaly



Une page se tourne, Durfort et Saint-Martin de Sossenac a perdu son dernier mineur ayant travaillé dans les mines de Durfort.

Lorsque la commune a organisé une exposition relative aux mines en septembre dernier, Yves a été très actif et présent auprès du comité histoire pour donner de nombreux renseignements, prêter des minéraux, etc. Il a même été interviewé. Cela restera son témoignage, pour toujours. Nous sentions bien qu'Yves perdait des forces et nous voulions à tout prix réaliser cette exposition tant qu'il était parmi nous. Dans notre esprit, cette exposition devait lui rendre hommage. C'est chose faite.

Yves était reconnu et apprécié de tous les Durfortois. Toujours prêt à renseigner les touristes sur l'histoire du village, les monuments à visiter, etc. Combien de fois, il nous a amené un livre, une photo, qui parlait de Durfort. Il était passionné par son village et son histoire.



Quelles animations en 2024 ?

Les Journées de la Truffe

Quelle belle soirée ce 21 janvier 2023 pour notre toute première édition autour de la truffe noire « Tuber Melanosporum ».

Devant un tel succès, nous avons décidé de réitérer cette soirée « Découverte de la Truffe noire ». La deuxième édition se tiendra donc le 27 janvier prochain. Un repas autour de ce diamant noir avec au programme 5 mets sera animé musicalement par Fleur de Rue à l'accordéon.

Si vous êtes intéressés, inscriptions et paiements auprès du secrétariat de mairie jusqu'au 23 janvier inclus. Le repas vous est proposé à 45 euros, vin compris.

Le foyer vous accueillera donc dès 19 heures ce samedi 27 janvier 2024.

La Municipalité de Durfort accueille
le Syndicat des Producteurs de Truffes du Gard
pour une **Soirée**



Samedi 27 Janvier 2024 dès 19h
au Foyer l'Oustaou per Toutes
Explications du produit à déguster par le trufficulteur.

EN 5 ÉTAPES GUSTATIVES.

Tartines beurre et brandade truffés
Escargots truffés dans leurs coquilles comestibles
Omelette
Brie truffé
Tuile et son macaron truffé à la chantilly truffée


45 EUROS
PLACES LIMITÉES
À 50 PERS

*Inscriptions et paiements obligatoires
en mairie avant et jusqu'au 23 janvier (dernier jour)*

Agenda des Manifestations 2024



19 janvier 2024	Conférence Café Citoyen
27 janvier 2024	Fête de la Truffe
28 janvier 2024	Cérémonie des Vœux et accueil des nouveaux arrivants
04 février 2024	Troc ton froc
02 mars 2024	Atelier Gym
10 mars 2024	Loto Amicale Parents d'Élèves
23 mars 2024	Atelier Gym
30 mars 2024	Carnaval Amicale Parents d'Élèves
27 avril 2024	Atelier Gym
19-20 mai 2024	Expo photos L'Envolée
09 juin 2024	Vide grenier La Mistounaille
29 juin 2024	Fête des Écoles
juillet/août 2024	Festival Les Musicales de Durfort

Les dates des séances de cinéma en plein air seront communiquées après réunion avec la communauté de communes.

Merci de nous avoir lu !

Informations Légales :

Directeur de la Publication : Robert CONDOMINES
Comité de Rédaction : Conseil Municipal
Ont collaboré à ce numéro : Élus, Associations, CCPC, Séverine PEREIRA
Crédit Photos : CCPC, Associations (les photos paraissant dans ce bulletin sont présumées libres de droit de reproduction)
Maquette et Conception graphique : Séverine PEREIRA
Impression : CEVENCOM 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
Bulletin municipal gratuit Diffusé à 500 exemplaires
Dépôt légal : Janvier 2024
Contact : 35 Route du Mammouth – Durfort et St-Martin de Sossenac - 04.66.77.50.56 – mail : accueil@mairie-durfort.fr / Horaires : Tous les jours entre 9h et 12h, et de 13h30 à 17h, fermé le mercredi – Site : www.mairie-durfort.fr - Facebook : taper « Commune Durfort » - Cityc : Application à télécharger sur Play store ou Apple store